



Document d'objectifs du site Natura 2000 « Marais du Bec d'Ambès »

Compte rendu du groupe thématique milieux naturels du 14/12/2011

1. Organisation / présentation

➤ 21 personnes présentes (Cf. liste de présence à la fin du compte-rendu)
Début de la réunion à 18h

Madame Korjanevski, adjointe au maire d'Ambarès et Lagrave et représentant également le Président du Conseil Général de Gironde, ouvre la réunion en accueillant les participants et expliquant que la ville d'Ambarès, associée aux communes de St Vincent de Paul, St Louis de Montferrand et Ambès, est porteuse de l'élaboration du document d'objectifs dont l'animation sera ensuite confiée très certainement à la CUB.

Un tour de table pour présentation des personnes présentes est réalisé.

Madame Korjanevski passe ensuite la parole au bureau d'études.

La Sarl Rivière-Environnement (bureau d'études) présente une diffusion power point servant de support à l'animation de la réunion dont l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du bureau d'études Rivière-Environnement
- Présentation de l'outil et de la démarche Natura 2000 :
 - Origine (directive Habitat 1992 intégrant les sites directive Oiseaux 1979)*
 - Transcription dans le droit français*
 - Mise en œuvre avec le DOCOB, régime préventif et gestion contractuelle*
 - Les grandes étapes d'un DOCOB*
 - Les résultats attendus du DOCOB*
- Présentation des démarches effectuées sur le site :
 - Pré-diagnostic DREAL Aquitaine en 2007*
 - DOCOB débuté au printemps 2011*
 - Inventaires de terrain été 2011*
 - Actualisation du diagnostic en cours*

- Présentation globale du site :
 - Périmètre provisoire proposé par la France (2204 ha) et périmètre d'étude (2850 ha),*
 - 4 communes concernées (Ambès, Ambarès, St Louis, St Vincent),*
 - Un grand ensemble de milieux humides*
 - Le contexte réglementaire existant (PPRI, PLU, SAGE estuaire,...),*
 - Les principaux usages (chasse, pêche, randonnée, base de loisirs, ...)*
 - Les principales activités économiques (agriculture, industrie lourde en limite de site, exploitation sable/grave)*
 - La co-gestion du site par les acteurs (présentation des gestionnaires et usagers)*
 - Fiche de présentation de l'agriculture, principale activité du site*
 - L'insertion du site au sein des zonages environnementaux existants (sites en réseau)*
 - L'occupation des sols*

- Les milieux naturels sur le site
 - Les habitats naturels du site*
 - Les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire*
 - Les habitats d'espèces d'intérêt communautaire (pour le cuivré des marais, le vison d'Europe et la Loutre)*
 - L'intérêt biologique du site (flore patrimoniale et faune spécifique)*
 - La gestion de l'eau sur le site*
 - L'entretien des milieux*
 - Les interrelations entre entités écologiques (3 principales entités composées des zones de marais)*
 - Les grands enjeux sommaires et principales menaces*
 - Zoom sur la problématique de collision routière pour la faune*
 - Zoom sur les espèces invasives*

- Présentation de la suite des démarches d'élaboration du DOCOB
 - Diffusion des comptes rendus des groupes thématiques*
 - Concertation des groupes thématiques pour définition des enjeux et objectifs au et définition des actions de gestion (début et fin printemps 2012)*
 - Finalisation DOCOB été 2012.*

2. Discussions

Les participants sont invités à prendre la parole tout au long de la réunion avec des arrêts spécifiques sur les diapositives spécifiques aux milieux naturels.

Remarque préalable : *Nous n'avons pas toujours pu préciser quel intervenant prenait la parole, les auteurs de certains commentaires résumés en suivant ne seront donc pas cités. Nous vous prions de nous en excuser.*

✓ M. Bourdens (Chambre d'Agriculture de la Gironde) fait remarquer au sujet de la diapositive de présentation générale du site qu'il aurait été judicieux de citer l'agriculture comme principal usage sur le périmètre d'étude.
Le bureau d'études est d'accord avec ce point et ajoute que la suite du diaporama traite bien de cet état de fait.

✓ Concernant les espèces d'intérêt communautaire et leurs inventaires au sujet en particulier de l'Angélique à fruits variables, Mme Da Silva de la CUB (service nature) fait remarquer que le CBN SA va réaliser en 2011 un diagnostic des peuplements et un plan d'actions sur les berges de la Garonne qui devrait permettre d'avoir à disposition en 2012 des fiches actions disponibles.

Le site des marais d'Ambès étant en connexion immédiate avec les berges de la Garonne, cela doit entrer en ligne de compte.

M. Deziller de l'association des sauvaginaires demande s'il est possible de présenter lors des prochaines réunions et diffusions des photographies des espèces de faune et de flore patrimoniales concernées. Le bureau d'études fera en sorte de plus illustrer les prochaines diffusions.

Au sujet du campagnol amphibie, M. Ruiz de l'association Cistude Nature fait une présentation de l'espèce sur le site (effectifs en diminution).

M. Bourdens de la Chambre d'agriculture pense que le corridor de déplacement du vison d'Europe et de la loutre évoqué le long de la Garonne en limite du périmètre d'étude est peu réaliste du fait de la présence d'infrastructures et d'activités proches de la berge.

M. Touzot du Groupe Chiroptères Aquitaine demande sur quelle base (bibliographique ou inventaire de terrain) la liste d'espèces d'intérêt communautaire a été établie. Le bureau d'études précise que c'est sur la base du formulaire standard de données du site, complété par le pré-diagnostic du site de la DREAL Aquitaine et couplé à nos observations de terrain estivales (2011) et aux données bibliographiques actualisées recensées.

✓ Comme lors du groupe chasse de la veille, la question de l'inondabilité des marais par un projet d'abaissement des digues de la Presqu'île est abordée.

M. Bernard du SMIDDEST précise que, dans le cadre du plan de submersion, des études ont lieu et sont en cours pour gérer des événements extrêmes appelés semble t'il à se multiplier du fait du réchauffement climatique. La solution technique n'est pour le moment ni définie, ni décidée.

Mme Youbi du SPIPA explique que les divers organismes concernés (dont le SPIPA fait partie) réfléchissent à la manière d'adapter la gestion du risque inondation en cas d'évènement exceptionnel sur la CUB dans le cadre du PAPI (programme d'action de prévention des inondations). Il s'agit de protéger les personnes et les biens sur les zones habitées de la CUB (dont les communes de la Presqu'île).

Un débat s'engage dans la salle sur la question. Est notamment évoquée, outre les aspects sécurité humaine des habitants vivant autour des marais, la question des impacts de ces potentielles futures inondations d'eau saumâtres sur les terres agricoles notamment par M. De Saint Léger (exploitant agricole et Chambre d'agriculture) et M. Bourdens (Chambre d'agriculture) et les habitats naturels.

Il est cité l'exemple de la tempête de 99 qui avait inondé les terres agricoles de l'estuaire de la Gironde, terrains qui ont nécessité de lourds travaux de désalinisation.

Il est également rappelé que les marais ont toujours eu vocation à être des zones de rétention des eaux de débordement de la Garonne et de la Dordogne.

En conclusion, le SPIPA demande s'il est possible de préciser dans le DOCOB le niveau d'inondabilité (fréquence et durée) que peut supporter le site Natura 2000 du point de vue de la biodiversité.

Le bureau d'études répond qu'il sera très difficile d'envisager une réponse précise. Il est certain que des inondations brutales d'eaux saumâtres auront des répercussions sur le fonctionnement des milieux aujourd'hui rarement inondés du fait de la gestion hydraulique et des endiguements. Certains boisements ont d'ailleurs dépéri suite à l'inondation de 1999. Donner des détails de fréquence et de durée d'inondation acceptables est très difficile.

M. Velasquez (ville de St Louis de Montferrand (conseiller)/société linéenne de Bordeaux, Association des amis des marais) précise que l'identité biologique des marais de la presqu'île s'est construite par les apports minéraux de la Garonne, de la Dordogne et de l'estuaire (eau saumâtre) au fil des inondations, il s'agissait du fonctionnement normal de la presqu'île. Aujourd'hui, cette identité a disparu en grande partie avec les endiguements, ce qui concourt à la perte de biodiversité.

M. De St Léger ajoute que la canalisation des jalles au niveau de leur jonction avec la Garonne et le non entretien des pelles participent à accroître le risque d'inondation de la presqu'île et rendent défaillant le fonctionnement hydraulique du site.

Ces ouvrages ont parfois été murés par les propriétaires des terrains ce qui retient l'eau en cas d'inondation. Les ouvrages de prise d'eau des jalles dans la Garonne n'appartiennent pas au syndicat des marais.

Pour le SPIPA, une action commune en matière de gestion de l'eau permettant le regroupement des compétences est nécessaire. Le « millefeuille d'intervenants » empêche la mise en œuvre d'une gestion globale. Il faut essayer de faire tendre le DOCOB (entre autres) vers cet objectif afin de globaliser la gestion de l'eau à l'échelle de la presqu'île.

Globalement il ressort des débats une inquiétude générale des acteurs du site envers le futur plan de gestion du risque inondation.

Le bureau d'étude rappelle que cette question ne pourra être réglée par l'outil Natura 2000 seul, mais des liens sont possibles notamment en matière de gestion de l'eau sur les jalles et marais du site.

✓Concernant les enjeux du site, Mme Gouanelle de la SEPANSO fait remarquer à juste titre que la directive habitat instituant le réseau Natura 2000 prévoit, outre le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation (enjeu cité par le bureau d'études), leur restauration lorsque leur état est dégradé.

✓Il est fait également état par la CUB d'une possible pollution par les métaux d'un plan d'eau de la Blanche ; à vérifier.

✓M. Velasquez évoque et regrette le manque de connaissances et d'études concernant le microplancton, maillon de départ de la chaîne alimentaire.

✓Au sujet de la délimitation du périmètre du site Natura 2000, Il ajoute également la nécessité d'associer le bourrelet alluvial au marais et de l'intégrer au moins en partie au périmètre Natura 2000 final afin d'avoir une continuité entre les sites Natura 2000 de la Garonne, de la Dordogne et des marais du Bec d'Ambès.

Le bourrelet jouant le rôle de connexion physique et écologique entre ces trois sites.

Le bureau d'études avait évoqué (avant cette intervention) le fait de sortir potentiellement des secteurs urbanisés du bourrelet du périmètre et de laisser la question de sauvegarde de l'Angélique à fruits variables sur les berges de la Garonne au futur DOCOB du site Natura 2000 Garonne.

Le bureau d'études revient sur ce propos en expliquant qu'il est bien envisagé, lorsque cela se justifie, de proposer une connexion du périmètre du site des marais du Bec d'Ambès avec le périmètre de la Garonne notamment au niveau des connexions hydrauliques et écologiques se faisant entre les jalles et la Garonne notamment et, de manière plus générale, sur les zones de connexion stratégique.

Magali Da Silva de la CUB ajoute qu'il serait utile d'intégrer au périmètre du site Natura 2000 des zones du bourrelet en tant que zones tampons (agricoles ou naturelles) avec les marais notamment dans le cadre de la réflexion liée à la définition des trames vertes et bleues.

Le bureau d'études reconnaît la pertinence de la remarque et prévoit bien de tenir compte de ces zones tampons (n'abritant pas d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire) dans sa proposition de périmètre qui devra être validée en Comité de pilotage.

La séance est levée à 20h30.

Liste des participants :

- Romain Comas, Cabinet Rivière Environnement, re.comas@orange.fr
- Bertrand Bazin, Cabinet Rivière Environnement, re.bazin@orange.fr

- Nicole Korjanevski, ville d'Ambarès et Lagrave (adjointe au maire) et représentant le Conseil Général de Gironde (président M. Madrelle)
- Aurore Veysset, ville d'Ambarès et Lagrave (chef de projet DSU), aurore.veysset@ville-ambaresetlagrave.fr
- Emilie Laurent, ville d'Ambarès et Lagrave (service urbanisme)
- Ludivine Pereira, ville d'Ambarès et Lagrave (chef de projet DSU agenda 21), ludivine.pereira@ville-ambaresetlagrave.fr
- Colette Gouanelle, SEPANSO, sepanso.fed@orange.fr
- Christophe Monferrand, Société Linéenne de Bordeaux, ch.monferrand@wanadoo.fr
- Bernard Velasquez, ville de St Louis de Montferrand (conseiller)/société linéenne de Bordeaux, Association des amis des marais, bernard.velasquez@free.fr
- Thierry Dussenty, Association des amis des marais, thierry.dussenty@orange.fr
- Joseph Migon, garde particulier du syndicat des marais, joseph.migon@orange.fr
- Florence Youbi, S.P.I.P.A., spipa@laposte.net
- Philippe Bourdens, chambre d'agriculture, p.bourdens@gironde.chambagri.fr
- Jean Luc Dezitter, Association des Sauvaginiens des Marais de Montferrand (ASMM), zitservices@orange.fr
- Joel Reynier, association des sauvaginiens, aube03@free.fr
- Bernard Caillaud, ASMM et mairie d'Ambarès (conseiller), caillaud.bernard1@free.fr
- Olivier Touzot, Groupe Chiroptères Aquitaine
- Denis Lafoux, directeur Association sportive d'Ambarès, asa.ledirecteur@free.fr
- Xavier de Saint Léger, Chambre d'Agriculture et agriculteur, sceasaintleger@wanadoo.fr
- Magali Da Silva, C.U.B. service espaces naturels et agricoles, mdasilva@cu-bordeaux.fr
- Thomas Ruys, Cistude Nature, thomas.ruys@cistude.org
- Colette Arnaud, Association Vivre avec le Fleuve, valf1@hotmail.fr
- Clément BERNARD, SMIDDEST Animateur du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, smiddest.bernard@orange.fr